

De la
CONCORDE
au
CONCORDAT?



L'ŒUVRE

TOUS LES JEUDIS

Le N° 25 centimes
par an 10 francs

N° 38

11^e ANNÉE : 10 Décembre 1914
220, Faub. St-Honoré (8^e)
Téléphone : 589-55

DIRECTEUR :

GUSTAVE TÉRY

1638

LE COMMERCE ALLEMAND EN FRANCE



Les PruSSIENS masqués

*Plaidoirie pour l'ŒUVRE
prononcée le 2 avril 1913 devant la Neuvième Chambre
par M^e Vincent de Moro-Giafferri*

**suivi d'un répertoire alphabétique
des Maisons de commerce allemandes
classées par spécialités.**

Une brochure de 72 pages : **25** centimes

[Le censeur Valabregue a décrété que l'on ne pouvait prononcer en France le mot de concordat sans troubler la concorde nationale. Usant de la liberté de penser et même d'écrire, qui nous est reconnue par la Déclaration des Droits de l'Homme, je me permets de ne pas partager ce sentiment censitaire. C'est pourquoi l'Œuvre publierà cette semaine deux articles sur le Concordat, — l'un d'Ernest Judet, directeur de l'Eclair, l'autre de Charles Daniélou, ancien député du Finistère. — G. T.]



Le Concordat alsacien



Le Bulletin des Armées, dont l'autorité officielle n'a pas besoin d'être soulignée, décrit une scène émouvante, la rencontre d'un groupe de notables alsaciens dans une salle de la mairie de Thann, avec le généralissime Joffre.

Sur le territoire de l'ancien pays annexé, militairement reconquis et occupé par nos soldats, en attendant que la révision légale du traité de Francfort modifie le tracé des nouvelles frontières, les paroles cordiales et solennnelles qui furent échangées portaient loin dans les coeurs. Leur simplicité même est un appel puissant pour tous ceux qui, au-delà des Vosges, souhaitent une libération sans à-coups et sans retour. En tendant les mains aux braves gens qui l'entouraient, le général n'a pas craint

— 1345 —

8.P 2884

de leur donner plus qu'un espoir, une certitude. Il écrit d'ailleurs et discourt avec une brièveté conforme aux intérêts supérieurs de l'action qu'il dirige, toujours maître de lui, plein de calme, de sang-froid et d'à-propos. Nous retenons avec une joyeuse satisfaction le tableau qu'il a voulu faire, en connaissance de cause, de l'avenir alsacien : « *Notre retour est définitif. Vous êtes Français pour toujours. La France vous apporte, avec les libertés qu'elle a toujours représentées, le respect de vos libertés à vous, des libertés alsaciennes, de vos traditions, de vos convictions, de vos mœurs.* »

« *Je suis la France. Vous êtes l'Alsace.* »

« *Je vous apporte le baiser de la France.* »

La réponse des Alsaciens présents ne pouvait manquer de s'accorder exactement avec celle du chef de l'armée française. A l'épée qui tranche le nœud d'acier le peuple libéré adresse sa parfaite reconnaissance et sa libre adhésion : « *Mon général, s'est écrié l'un des assistants au nom de tous les autres, nous avons subi pendant près de cinquante ans toutes les tristesses, toutes les humiliations. On nous a blessés, meurtris, martyrisés, au nom d'une civilisation qu'on prétendait supérieure à la nôtre, alors que nous savions bien que c'était le contraire de la vérité. Vous voilà, mon général, vous pouvez compter sur nous entièrement, absolument.* »

Après les brutales provocations du général Deimling et les tristes scandales de Saverne, quelle réponse ! L'Alsace pliée par la force se redresse et manifeste son profond enthousiasme. Il était difficile de rétablir plus dignement des habitudes interrompues par les longues souffrances de l'oppression étrangère. Rien d'obligatoire, rien de tyrannique dans cette prise de

possession des âmes qui se donnent d'elles-mêmes au vainqueur, dans lequel les annexés de 1870 reconnaissent leur sang, leurs idées, avec l'élan de la vie naturelle et normale.

Pour notre compte, nous félicitons le général Joffre de l'habileté et du tact qui l'inspirent si bien. Son allocution de soldat est pleine de sens politique autant que de chaleur sympathique et de sincère sensibilité. D'un trait rapide il a su écarter les dernières objections et les légitimes scrupules qui pouvaient être exploités par l'ennemi furieux de sa défaite. Il était inadmissible que le drapeau tricolore fût planté là-bas pour réveiller des querelles religieuses dont nous ne voulons plus, ou exporter des lois qui sont parmi les plus mauvaises du parlementarisme républicain.

Durant la période la plus critique de la guerre, nous avons été souvent blessés de l'insistance cruelle avec laquelle les dernières conséquences de la Séparation se déroulaient, inscrites avec affectation dans les colonnes du *Journal officiel*. Nous pensons que bientôt ce spectacle lamentable, qui perpétue les discordes civiles, cessera. En attendant, le général Joffre nous offre les prémisses d'une promesse qui devra être tenue, pour que notre entrée dans les villes du *Reichsland* ne laisse derrière elle aucune amertume, aucune tristesse. Nous saluons l'aurore du *Concordat alsacien*.

ERNEST JUDET





Ceci n'est pas une question religieuse, mais une question nationale



Après s'être assuré, par l'intermédiaire du duc de Norfolk, de l'agrément du Souverain Pontife, le gouvernement britannique a pris la décision de se faire représenter par un ministre plénipotentiaire auprès du Saint-Siège. Il a confié cette haute mission à Sir Henry Howard, qui est de religion catholique. Sir Henry Howard a précédemment représenté le Royaume-Uni à la Haye.

Ainsi l'Angleterre, nation protestante, estime que les événements actuels nécessitent, pour la sauvegarde de ses intérêts matériels et moraux dans le monde, la présence à Rome d'un envoyé extraordinaire qui lui permette de causer avec le chef de la chrétienté et aucun Anglais ne s'en étonne.

Le gouvernement britannique est composé de réalistes. Depuis le commencement de la guerre, ceux-ci ont assisté à la formidable propagande de l'Allemagne dans tous les pays neutres, propagande qui ne peut être comparée qu'à ce service d'espionnage perfectionné dont nous connaissons aujourd'hui les effets. Ce n'est pas seulement, en effet, par les fausses nouvelles de l'Agence Wolff que le gouvernement de Berlin essaie d'atteindre l'opinion publique chez les neutres; il a dans le monde d'innombrables agents d'une inlassable activité. Dans tous les pays, elle se manifeste; mais c'est surtout aux

Etats-Unis et à Rome, que cette activité a pris des proportions inquiétantes.

En ce qui concerne les Etats-Unis, par leurs agents diplomatiques les alliés peuvent limiter les effets de l'influence allemande. Il semble même que désormais tout ce qui n'est pas d'origine germanique dans la grande République américaine accorde plutôt sa sympathie à l'Angleterre et à la France, et, plus particulièrement, à la douloureuse et héroïque Belgique.

Mais, au Vatican, les puissances alliées allaient-elles laisser se développer les intrigues austro-allemandes et s'épanouir toutes les insanités de l'*Agence berlinoise*? La Duplice a en effet, à son service, pour faire l'opinion de la Cour romaine, l'ambassadeur d'Autriche et les ministres de Prusse et de Bavière, tandis que l'Angleterre et la France n'avaient, jusqu'à ces derniers jours, aucun personnage accrédité auprès du pape.

L'Angleterre a compris le péril et, en nation pratique, aussitôt elle y a remédié. Le gouvernement français ne servira-t-il pas à son tour, sous une forme pratique aussi, les intérêts de la France? Le moment n'est-il pas venu de traiter cette question avec l'état d'esprit que manifestait M. Poincaré le 27 novembre lorsque, décorant le général Joffre de la médaille militaire, il disait: « Et n'est-ce pas la France, la France tout entière, sans exception de partis et de conditions sociales, qui s'est levée, à l'appel du gouvernement de la République...? »

C'est cette même France *tout entière* qui compte sur son gouvernement pour défendre ses intérêts *partout*, tandis qu'elle est occupée à repousser l'envahisseur hors des frontières.

« Tous les jours en ces temps-ci, m'écrivait la semaine dernière une personnalité française de

Rome, des assertions auraient besoin d'être démenties, redressées ou expliquées auprès du Saint-Siège, de multiples démarches auraient besoin d'être neutralisées. La Duplice est très agissante. On m'a dit que l'Angleterre, justement émue de la campagne allemande, autour du Vatican, va se faire représenter par un envoyé extraordinaire. Mais la France ne fera-t-elle rien ? Y aurait-il vraiment des difficultés insurmontables à ce que le gouvernement de la République accrédite, *au moins pour le temps de la guerre*, une personnalité auprès du Saint-Siège ? »

Des difficultés, en vain nous les cherchons. Si elles existent vraiment, elles ne sont pas insurmontables et elles devraient en tout cas disparaître, — aussi bien dans la République laïque que dans le Royaume protestant, — devant l'intérêt national. On me dit que la plupart des membres du gouvernement comprennent la nécessité d'une pareille démarche, mais que la Chambre y serait hostile.

Qu'est-ce qui prouve que la Chambre ne comprendrait pas aussi bien que le gouvernement ?

Tôt ou tard, il faudra causer avec Rome. Si, aujourd'hui encore et tant que dureront les hostilités, le gouvernement de la République a la faiblesse de laisser l'Allemagne et l'Autriche exercer, à nos dépens, leur emprise sur le Saint-Siège, quand l'heure sonnera où, après notre victoire désormais certaine, la carte de l'Europe et de l'Orient devra être remaniée, nos ministres peuvent-ils penser que le Saint-Siège sera tenu à l'écart des conversations de la diplomatie européenne ? Ce n'est pas l'avis des Anglais, des Russes et des Belges non plus. Alors il faudra bien causer et l'on causera certainement, parce que ce serait trahir les intérêts du pays

que de ne le point faire. La Chambre pourtant ne sera point changée ?

Pourquoi donc ne pas prendre tout de suite position, nous aussi, et, par un agent accrédité, savoir ce qui se dit au Vatican, et détruire les mensonges de Berlin et de Vienne à mesure qu'ils sont colportés.

L'annonce de son avènement faite par lettre autographe et officiellement au Président de la République et les sentiments manifestés par le pape dans sa première Encyclique, aussi bien que dans sa récente réponse au discours du Ministre de Belgique, et qui sont la condamnation de la « Kultur » germanique, marquent suffisamment les dispositions de Benoit XV à l'égard de la France. Profitons-en, et, puisque nos intérêts vitaux nous interdisent comme à l'Angleterre d'« ignorer » plus longtemps, à quoi bon toutes ces hésitations, ces craintes et ces retards qui ne peuvent nous être que préjudiciables ?

CHARLES DANIÉLOU.

On nous écrit :

Un ami, marié, père de deux enfants, pauvre diable d'ouvrier, réserviste au 340^e, est parti au feu il y a trois mois et demi, versé à la 4^e compagnie, 4^e section du 99^e de ligne dont le dépôt est à Vienne.

Ce soldat n'a jamais reçu ni lettre, ni argent, ni colis, de sa femme d'abord et de ses amis ensuite. Il s'est battu, désespéré. Il a grelotté de froid et vient d'être terrassé par la fièvre typhoïde, se croyant abandonné de tous...

R. B.,
Electricien.

ALLUSIONS

« Dilemme rudimentaire ».

Si les Maggi sont des espions allemands, qu'on les saisisse et qu'on les coffre. Qu'est-ce qu'on attend?

Si les Maggi ne sont ni des espions, ni des Allemands, qu'on leur fiche la paix!

Pour avoir osé dire cela, M. Charles Maurras m'accuse froidement et simplement... d'être vendu à Guillaume!

Car c'est tout ce que j'ai saisi dans la noise qu'il me cherche. Voilà pourtant trois articles de trois colonnes qu'il consacre à la réfutation de mes « dilemmes rudimentaires ». Mais outre que les ratiocinations de M. Maurras ne sont pas à l'ordinaire d'une extrême limpidité, elles se trouvent encore obscurcies par les « blancs » que la censure croit devoir y introduire avec une double perfidie. Et j'ai bien vu qu'à deux reprises, sur une colonne d'une candeur immaculée, mon nom flottait entre deux guillemets, sans doute en signe de réprobation ; mais ce que me veut M. Maurras, dont je n'avais pas soufflé mot, et dans quelle mesure il est qualifié pour répondre aux lettres adressées à M. Millerand, je serais bien en peine de vous le dire. Maurras a beau me reprocher de ne pas avoir compris les passages de son article caviardés par la censure, je sais lire l'imprimé, non le sup-

primé, et non seulement je ne discerne pas où la plume le démange, mais je n'arrive même pas à découvrir en quoi et par où ce qu'il appelle ma « thèse » diffère de la sienne.

Je me contenterai donc de lui répondre, si je lui dois une réponse, de la même manière qu'il m'entreprend, et, puisqu'il m'a fait les honneurs typographiques d'une colonne toute blanche de *l'Action française*, je lui consacre pareillement une demi-page de *l'Œuvre*, car une politesse en vaut une autre :

« CHARLES MAURRAS ».

Là... Est-ce que ça suffit?

Reste le seul point qui soit clair dans cette ténébreuse controverse; oh! celui-là, il est lumineux: c'est que l'*Œuvre* est à la solde des Maggi, et, comme les Maggi sont eux-mêmes à la solde de Guillaume, dit M. Maurras, il en résulte très évidemment que je suis stipendié par l'empereur d'Allemagne pour contredire M. Maurras.

M. Maurras, après m'avoir si souvent couvert de fleurs, ne réfléchit pas un seul instant que ses lecteurs vont être estomaqués de l'entendre ainsi, sans transition, me couvrir des pires injures; il ne réfléchit pas que cette soudaine imputation de vénalité va jeter le discrédit sur les diverses campagnes que nous avons pu mener ensemble, je veux dire parallèlement; il ne réfléchit pas que si cette énorme, cette Kolossale accusation n'est pas immédiatement prouvée et n'est accueillie que par des éclats de rire, elle rendra sensible à tous les esprits raisonnables la légèreté des autres accusations dont le même Maurras est si volontiers prodigue...

Mais je ne veux pas l'exposer à une telle confusion, et pour lui épargner la peine de chercher la preuve de ce qu'il avance, — en même temps que pour mettre fin à une polémique, si c'est une « polémique », parfaitement oiseuse et bouffonne, — j'aime autant avouer tout de suite que nous avons été payés par les Maggi pour écrire le 12 novembre au ministre de la guerre :

On accuse la société Maggi non seulement d'être allemande, mais d'organiser l'espionnage en France. Oui ou non, est-ce vrai? Ne me dites pas que ce n'est pas le moment de soulever la question. Fichtre! Quand donc...?

— 1354 —

Nous avons été payés par les Maggi pour écrire le 14 novembre :

Si les Maggi sont des Prussiens masqués, aucun Français ne saurait leur permettre de continuer ici leur espionnage sous un nouveau masque.

Nous avons été payés par les Maggi pour écrire le 3 décembre :

Il est possible que les Maggi soient des espions, puisque l'Action française persiste à l'affirmer.

Et encore :

Je crois qu'au point de vue économique les entreprises du genre Maggi représentent un péril social.

Enfin, nous avons été payés par les Maggi pour commencer le présent article en ces termes, imprimés en caractères gras :

Si les Maggi sont des espions allemands, qu'on les saisisse et qu'on les coffre. Qu'est-ce qu'on attend?

Et pendant que j'y suis, pour faire bonne mesure à M. Maurras, car il en manque un peu, je confesserai publiquement, saisi de remords, que nous sommes payés depuis dix ans par l'empereur Guillaume non seulement pour dénoncer dans tous les numéros de l'*Œuvre* l'invasion allemande sous toutes ses formes, commerciale, industrielle, théâtrale, historique, philologique et financière, mais encore pour annoncer en termes exprès l'affreuse invasion guerrière qui souille, ruine et ensanglante, à cette heure tragique, dix de nos plus beaux départements.

Marianne et Cassandre.

Car, pour parler de choses sérieuses, c'est peut-être le moment de rappeler que le texte

— 1355 —

même des réquisitions et des proclamations, présentement affichées dans les communes des régions envahies, fut publié dans *l'Œuvre* du 31 juillet 1913 (juste un an jour pour jour avant la déclaration de guerre) sous ce titre assez explicite :

La prochaine invasion :

Texte des instructions secrètes données par l'Etat-Major aux officiers allemands qui doivent occuper le territoire français.

Cela, imprimé en grosses lettres noires sur la couverture de *l'Œuvre* tirait les yeux de tous les passants à tous les kiosques de France.

Le 7 août 1913, les mêmes passants pouvaient lire au même endroit sur la même couverture :

Comment l'armée allemande prépare ses cantonnements en France. — Un avant-goût de l'invasion prochaine.

Or, j'apprends aujourd'hui par la publication du *Livre Jaune* que nos avertissements coïncidaient, même par les dates, avec ceux de notre ambassadeur à Berlin, M. Jules Cambon, qui écrivait : « Guillaume II en est venu à penser que la guerre avec la France est inévitable... Pour lui emprunter une locution qu'il aime à employer, nous devons tenir notre poudre sèche. »

C'était le temps où *l'Œuvre* demandait encore, sur sa couverture (27 mars 1913) :

La guerre en octobre ?

Et c'était en mars (voir le *Livre Jaune*) que M. Cambon communiquait au quai d'Orsay, un rapport secret insistant sur la nécessité de préparer la défense. Le 17 juillet, nous répé-

tions désespérément (c'était encore le titre de notre brochure) :

La guerre e-t-elle donc inévitable ?

Ce qui nous valut les plaisanteries de quelques confrères plus spirituels que perspicaces.

Nous devons convenir, il est vrai, que nous nous sommes trompés de quelques mois dans nos prévisions ; il nous faut reconnaître aussi, modestement, que nos cris d'alarme n'ont pas été mieux entendus que les appels de M. Cambon.

Ces numéros de *l'Œuvre* n'ont pas seulement un intérêt rétrospectif ; il convient de les relire pour y trouver, avec une nouvelle preuve de la préméditation, l'exposé dogmatique des méthodes employées aujourd'hui par les Prussiens pour terroriser scientifiquement les populations.

C'est ainsi que, dans la « théorie » de l'officier allemand, le commandant du bataillon qui occupe Aillevillers (Meurthe-et-Moselle) doit s'adresser en ces termes au maire de la commune :

Toute molestation, paroles violentes ou agression contre mes hommes ainsi que tout acte d'insubordination de vos administrés sera punie d'après les lois militaires... Les coupables seront fusillés immédiatement.

Cette menace de fusillade revient à toutes les pages de ce *vade-mecum* de l'officier boche en France. Elle s'applique à tout « acte hostile de quelque nature qu'il soit », et la formule est suffisamment vague pour permettre toutes les interprétations.

La menace, d'ailleurs, ne vise pas seule-

ment les personnes. La « sommation modèle Va » spécifie :

Chaque maison d'où se produirait un acte d'hostilité de quelque nature qu'il soit, sera incendiée sur le champ.

Etonnons-nous après cela des compagnies incendiaires, tout spécialement chargées de faire flamber nos maisons en y jetant des grenades et en les arrosant de pétrole !

La note destinée aux habitants de Moineville (Meurthe-et-Moselle) nous fixe également sur l'utilisation des églises en temps de guerre, telle que l'entendent les Boches.

Personne n'osera (sic) quitter le village pendant la durée des réquisitions. Nos sentinelles postées aux issues et sur le clocher de l'Eglise ont ordre rigoureux de faire feu sur quiconque contreviendrait à ces prescriptions.

Est-ce là qu'il faut chercher la raison de leur empressement à bombarder les cathédrales ?

Après avoir publié ces instructions d'une précision si minutieuse et si effrayante, l'*Œuvre* demandait pour conclure : « Devant de pareils documents quel Français peut encore douter du péril qui nous menace ? »

Pourtant, dans toute la presse française, il n'y eut pas une voix pour nous faire écho. En revanche, au lendemain de la déclaration de guerre, nombre de journaux exhumerent ces documents et les commentèrent avec abondance. Il était bien temps !

Alsacien ou Boche ?

Comment ces documents nous étaient-ils tombés entre les mains ?

C'est toute une histoire, dont je ne sais pas encore tous les détails, mais que je ne serais pas fâché de tirer au clair.

Au cours de notre longue enquête sur l'espionnage allemand avant la guerre, l'*Œuvre* avait signalé sur la côte bretonne une entreprise industrielle particulièrement suspecte. Sous couleur de teinture d'iode, des Allemands étaient venus s'installer aux environs de Brest, non loin d'un fort qui domine le goulet. Un Français, qui me parut de bonne foi, vint me dire à l'*Œuvre* que nous nous étions trompés et que l'ingénieur-chimiste, directeur de l'entreprise, n'était pas un Allemand, mais un Alsacien. Nous ne refusons jamais ici de reconnaître une erreur, surtout en pareille matière ; je promis une rectification. Mais, avant de l'insérer, je chargeai un ami de faire sur les lieux une enquête complémentaire : les résultats en furent si incertains que je crus devoir attendre encore pour publier la rectification. Entre temps, on nous avait affirmé que « l'ingénieur chimiste » était officier de réserve dans l'armée allemande.

Ne voyant rien paraître, il se décida à venir lui-même se plaindre de notre silence, et pour mieux nous convaincre de son dévouement à la France, il remit un jour à l'un de nos collaborateurs le petit manuel d'instructions secrètes quel'on venait de distribuer aux officiers allemands, en prévision de l'invasion prochaine. En même temps, l'ingénieur-chimiste nous priait de ne pas révéler que nous tenions de lui ce précieux exemplaire.

J'avoue que la communication et la recommandation, loin de dissiper nos doutes, les accurent, et l'*Œuvre* en resta là; je veux dire qu'elle s'empessa de publier les plus belles pages des instructions secrètes, mais qu'elle n'a jamais reparlé de l'ingénieur-chimiste.

Ai-je eu tort, et lui devons-nous des excuses? Voici l'heure de le savoir. Je n'ai pas imprimé les noms des intéressés, mais ils se reconnaîtront au premier mot. Avions-nous affaire à un véritable Alsacien, j'entends à un Français de cœur — ou à un officier de uhlans?

Les Fourriers de l'Invasion.

En feuilletant le dossier de cette affaire, je retrouve dans un vieux numéro de l'*Œuvre*, mai 1913, ces lignes prophétiques :

En sera-t-il des chimistes allemands installés en Bretagne, comme de ces fermiers allemands, dont notre collaborateur Jean Piot, le 24 octobre 1912, signalait la présence à Buchey, dans la Haute-Marne, sur un autre point stratégique?

Ces honnêtes « fermiers » ont d'abord maudit les rédacteurs de l'*Œuvre*; puis ils ont annoncé qu'ils allaient nous poursuivre tout comme les marchands de conserves qui font avaler à nos soldats, sous couleur de bouillon, les sous-produits et les rinçures de la bière germanique. Enfin, après avoir un peu hésité, ils ont plié bagage et sont retournés dans leur pays, en expliquant :

— Nous ne faisons pas nos affaires à Buchey.

Ils n'y faisaient, en effet, que celles de Guillaume; et sans doute elles sont terminées. S'étant renseignés à loisir, ayant pris tous les clichés et levé tous les plans nécessaires, ces fourriers de l'invasion n'avaient plus rien à faire chez nous. Du moins, pour le moment.

Car nous les reverrons.

Nous les avons revus.

« Anglais? »

L'autre jour, quatre sergents de ville, revolver au poing, gardaient la boutique Appenrodt sur le boulevard. Je suis allé à eux et je leur ai dit :

— Mes amis, si cette maison est anglaise, vous n'avez pas besoin de la défendre; si elle est allemande, quel métier faites-vous là? J'entends bien que vous exécutez une consigne; mais j'ai reçu trop de lettres de sergents de ville qui demandent à reprendre du service armé sur le front pour ne pas compatir à l'humiliation qu'on vous inflige en vous contraignant à garder les magasins boches!

Car cet Appenrodt est né en Allemagne en 1867, et c'est seulement à l'âge de quarante-quatre ans, en février 1911, qu'il a cru devoir se faire naturaliser Anglais, au moment même où il venait d'installer en France un établissement dont presque tout le personnel était allemand.

Nous n'avons pas besoin qu'on nous conseille de ne pas confondre les Alsaciens avec les Boches; mais tous les Français doivent commencer à savoir ce que valent certaines naturalisations. Avant la guerre, nous refusions d'en être dupes; qu'en dirons-nous aujourd'hui?

P. P. C.

Pour essayer de prêter une apparence de corps à ses calomnies, M. Maurras écrit longuement qu'à une date indéterminée une personne qu'il ne nomme pas serait venue

de notre part entretenir de l'affaire Maggi l'administrateur de l'*Action française*.

Je lis cette histoire fuligineuse dans l'*Action française* du 3 décembre. Le matin du même jour, j'envoie ce pneumatique à M. Maurras :

3 décembre 1914.

Allons, monsieur Maurras, en vous aidant un peu, vous finirez par devenir clair.

*Peut-on savoir maintenant le nom de « la personne » qui « s'est donnée » à M. Bernard de Vesins comme « administrateur de l'*Œuvre*? »*

Je ne prendrai même pas la peine d'observer qu'en mettant cette « personne » en cause, il eût été plus simple, plus expéditif et même plus honnête de la nommer.

Le lendemain, 4 décembre, je cherche dans l'*Action française* la réponse à ma question, — qu'il est encore « impossible d'embrouiller ». Je trouve ceci :

M. Gustave Téry m'avait adressé, le 15 novembre, une lettre. J'avais essayé de la publier ici...

Nous savons comment. Appelant le censeur à la rescoufse, M. Maurras accompagnait ma lettre de ce commentaire délateur : « Tant mieux si cette lettre remarquable par l'extrême grossièreté du sophisme **peut être publiée...** » Vous voyez le coup de coude à Anastasie, l'appel au pion ? Obligeamment, le pion répondit aussitôt en coupant la lettre, — ou du moins elle ne parut pas dans l'*Action française*.

M. Maurras continue :

... J'avais essayé de la publier ici. La censure ne le permit point. Le 3 décembre, M. Téry a donné la même lettre dans sa revue l'*Œuvre*, malgré l'inter-

diction qui lui en avait été faite par la censure. Celle-ci m'ayant demandé, hier soir, de supprimer de nouveau la reproduction de cette lettre et le commentaire que j'en faisais, il m'a paru d'un bon citoyen de m'incliner devant la mesure qui était motivée par l'intérêt public.

Comme on a l'habitude ici d'appeler les choses et les gens par leur nom, je dirai que c'est un mensonge. Ni la censure militaire, ni la censure dite administrative n'ont interdit la publication de cette lettre : les épreuves de notre numéro, dûment visées, en font foi.

Si donc M. Maurras n'a pas publié ma lettre, c'est qu'il ne l'a pas voulu, et c'est apparemment qu'elle le gêne.

Mais tout ce *brouillamini* superfétatoire ne répondait pas à ma question précise du 3 décembre : « Quel est le nom de la personne? »

Enfin, le 5 décembre, après un long panégyrique de la censure, où il exhorte tous ses confrères à lécher dévotement le sécateur hébraïque, M. Maurras daigne lâcher ce postscriptum :

M. Gustave Téry voudrait que je lui dise le nom de la personne qui s'est présentée à Bernard de Vesins comme administrateur de l'*Œuvre*. Ce nom, qu'il me paraît superflu de publier et que je ne me soucie pas d'écrire personnellement à M. Gustave Téry, sera mis à sa disposition dans les bureaux de notre administration où il pourra le faire prendre demain au matin. — Ch. M.

Pas possible ? A quoi rime ce mystère ? Que signifient ces chuchotements, dans les ténèbres ? M. Maurras, qui jusqu'à ce jour n'a jamais fait la moindre allusion à cet épisode funambulesque et rocambolesque, ne craint pas d'écrire qu'un personnage inconnu, est venu **au nom de l'*Œuvre*** proposer à l'*Action*

française des arrangements avec les Maggi, sans doute aussi avec Guillaume, et quand je lui demande le nom de cet inconnu, il me répond, en mettant sa plume dans sa bouche, qu'il lui paraît **SUPERFLU** de le publier!

Vraiment!

Est-ce donc encore un secret diplomatique ou stratégique?

Il est temps de tirer le rideau sur cette farce. M. Maurras sait assez de grec pour que je puisse lui rappeler que dans « polémique » il y a guerre. Pour l'instant, je ne polémique plus qu'avec les Prussiens.

GUSTAVE TÉRY.

Les Chambres vont se réunir...

Les Chambres vont se réunir dans quelques jours. « Oh! vous dira, comme pour s'excuser, le député que vous rencontrerez, simple formalité! Deux ou trois séances pour voter le budget tel qu'il sortira de la Commission, et puis une petite manifestation patriotique. Voilà tout! Le pays a les yeux ailleurs. » Ainsi pas de discussions, pas d'interpellations, pas de critique. En vérité, nos parlementaires sont devenus d'une sagesse et d'une modestie dont nous ne les supposions pas capables.

Mieux vaut qu'il en soit ainsi; l'heure n'est pas aux discours. C'est entendu! Mais alors il est bien entendu aussi que le régime parlementaire, tel qu'il fonctionnait chez nous, avant la guerre, ne peut convenir à la France dans les périodes difficiles. Nous nous en doutions déjà, et M. Sembat avec nous.

Cependant, tant que la paix européenne n'a pas été menacée, personne n'admettait que le fonctionnement du pouvoir législatif fût arrêté même par les circonstances les plus graves.

En cas de rupture diplomatique, seule une décision des Chambres pouvait mettre le pays en état de guerre et il n'appartenait qu'à elles de voter — et par un vote public — tous les crédits que sa résolution rendrait nécessaires.

Au lieu de cela nous avons assisté à l'effondrement du pouvoir législatif dans les premiers jours d'août; effondrement volontaire — ce qui aggrave encore la position prise par le Parlement — puisque c'est de son plein gré que, reconnaissant son impuissance ou le danger de ses discussions, il abdiqua toutes ses prerogatives entre les mains du pouvoir exécutif. Dès lors, celui-ci devenait un pouvoir dictatorial, c'est-à-dire le plus éloigné qui soit de la conception parlementaire.

Cette abdication fut d'autant plus remarquable, qu'en d'autres pays — en Angleterre, par exemple —, le régime n'a pas cessé de fonctionner malgré la guerre.

Il faut fixer ce point d'Histoire. Les Chambres étaient en vacances au moment où la tension diplomatique se fit sentir et la question s'était posée, dès la fin de juillet, de savoir si le Gouvernement les convoquerait. Le gouvernement, — d'accord avec l'opinion publique, — ne manqua pas d'apercevoir tout le danger de débats qui ne manqueraient pas de se produire à la tribune et risquaient d'entraver la liberté gouvernementale dans son œuvre diplomatique. Les députés et les sénateurs — qui s'étaient un moment émus de leur exclusion des affaires du pays au moment critique — reconnaissent bientôt que l'heure n'était pas aux agitations de parti. Cependant, à moins de violer les lois organiques du régime, le Parlement devait donner son adhésion aux actes ministériels. Il ne fut convoqué que lorsque les hostilités étaient déjà engagées et par conséquent n'eut pas à user de son droit d'empêcher ou de déclarer la guerre.

Le souci électoral étant toujours présent à l'esprit du parlementaire, celui-ci fut reconnaissant au pouvoir exécutif de lui avoir évité de mettre sa signature au bas d'une déclaration de guerre que des électeurs, par la suite, lui auraient peut-être reprochée. Il acceptait le fait accompli, sans protestation, d'ailleurs avec une tenue et une unanimité patriotique qu'il faut louer; mais en fait il avait abdiqué tous ses pouvoirs et tous ses droits.

Il devait le faire plus complètement encore. Animé toujours de la même abnégation patriotique, il répondait affirmativement par son vote à toutes les demandes de pouvoirs sans contrôle que

formulait le gouvernement, dans une série de projets de lois dont les principaux touchaient aux dépenses publiques, à la création et la réalisation de ressources, à la limitation de la liberté de la presse, et à l'état de siège.

En un mot, convaincu de son impuissance, le Parlement était trop heureux de « *passer la main* ».

Cependant le gouvernement n'osa pas, — de peur de l'humilier sans doute, — le congédier dès le premier jour. Il fut entendu qu'aucun décret de clôture ne serait lu, en fin de séance, et que les Chambres, sans avoir à se réunir, seraient censées siéger en permanence. Nous eûmes alors cette grossière fiction d'un *Parlement qui siégeait en permanence*, alors qu'il ne siégeait pas du tout.

Le gouvernement ne tarda pas à voir les inconvénients de cette nouvelle situation. D'abord son projet de loi concernant les crédits extraordinaires et la réalisation des ressources contenait cet alinéa : « Ils devront être soumis à la sanction du pouvoir législatif dans le délai d'un mois lorsque les Chambres seront assemblées, ou, etc... » Or les Chambres, — par hypothèse, il est vrai — étaient assemblées, et il suffisait que la demande en fut faite par un groupe de députés pour que la réunion devint une réalité.

Cette demande pouvait légalement être faite en vue de l'approbation des décrets touchant aux crédits; elle pouvait aussi être inspirée par une inquiétude, — ou le souci de demander au gouvernement des explications sur certains de ses actes, — ou le désir d'entamer des pourparlers de paix.

Le pouvoir exécutif s'inquiéta de cette menace possible. Le législatif avait *volontairement* abandonné tous ses droits, la fiction du « *Parlement siégeant* » était ridicule. Le Président du Conseil trancha net en signant le décret de clôture de la session parlementaire et ainsi les élus du suffrage universel apprirent un beau matin en s'éveillant qu'ils ne siégeaient plus.

Après quatre mois de ce régime dont le pays n'a pas trop souffert, nos parlementaires vont se réunir pour voter *sans discussion* un budget qu'ils n'auront pas étudié. Nous n'y voyons pas d'inconvénient. Ce sera pour eux une occasion de faire connaître au pays qu'ils ne sont pas tous morts sur le front; ce sera surtout pour eux une occasion unique d'imiter le geste des députés canadiens.....

CHARLES DANIÉLOU.



Albert I^{er}

Roi des Français et des Belges.



Le 20 juillet, je crois — comme c'est loin! — je reçus un volume... entre autres.

A cette époque curieuse, presque oubliée déjà, on recevait trois ou quatre volumes par jour. On gâchait beaucoup. Les libraires eux-mêmes jetaient le papier par les fenêtres.

Le volume en question était de Charles Nicoulaud et était intitulé : *Nostradamus, ses prophéties*.

A cette date du 20 juillet 1914, l'horizon s'assombrit.

Je ne crois pas beaucoup aux prophéties, même à celles de Nostradamus, dont les quatrains « en vieux françois » sont plutôt tortillés.

Mais je pensai qu'on pourrait peut-être tirer, de quelques-unes des prédictions du favori de madame Catherine, un article susceptible de plaire à ceux qui aiment les prophéties.

Je n'aime pas les prophéties, mais je n'en dégoûte pas les autres!

Je parcours donc le volume de M. Nicoulaud.

En ces temps lointains, sur cinquante volumes que l'on recevait, on en parcourait un. Le temps était cher, — comme le reste. Il a beaucoup diminué ; la vie s'est déjà desserrée.

Et je ne trouvai rien que des choses folles annoncées pour 1915, et tellement éloignées de ce qui semblait se préparer que mon éloignement pour les prédictions s'en accrut.

Ce qui me rebuva surtout fut ce quatrain annonçant ce qui doit se passer avant 1921 :

Celuy qu'aura tant d'honneur et caresses
A son entrée de la Gaule Belgique
Un temps après fera tant de rudesses
Et sera contre à la fleur tant bellique

Je fermai le volume. Au fond, qu'y cherchais-je? L'avenir de Malvy? J'étais trop gourmand.

Nostradamus, dans son *Epitre à Henri II*, est resté indifférent devant la future carrière de Malvy.

Je viens de le rouvrir, le volume !

Depuis quatre mois, les libraires ont fermé les écluses du papier imprimé. Alors, on a enfin le temps de lire ce qu'ils nous envoyait par tonnes, jadis.

J'ai revu le quatrain où j'ai compris les deux seuls mots de *Gaule Belgique*.

Et j'ai fait : Hé ! Hé ! ...

Puis, un commentaire de M. Nicoulaud qui m'avait échappé m'a fait faire : Oh ! Oh ! ...

Vous le ferez aussi, en lisant ceci :

« Un jeune chef viendra du cinquantième degré de latitude nord, c'est-à-dire de Bruxelles (50°, 51° L. IV) et remettra l'Eglise catholique dans la situation prépondérante qu'elle doit occuper. »

Cet « énigmatique personnage », disait alors M. Nicoulaud, sera reçu avec grande joie et beaucoup d'honneurs.

Ce « jeune prince » rétablira la concorde.

Et il y a aussi un « celtique fleuve » qui changera de rivage.

Et encore ce dernier vers d'un autre quatrain :

Faiblesse à l'Aigle et force au Coq naistra.



Notez que la Belgique aussi, a le coq !

Un graveur sans ouvrage, sur un sou français, s'est amusé à inscrire :

Albert I^e, roi des Français et des Belges.

Et déjà bien des gens s'écrient : « Ah ! Ah ! Ça ne fait pas si mal que ça !

En somme, quoi ? Il est déjà au Havre, et le gouvernement de la République, comme disait Doumergue, autrefois (il a bien 150 ans, à présent, Doumergue) est à Bordeaux.

Paris est à prendre..., mais plus par les Allemands.

JEAN DRAULT

Le Gérant : GARDANNE

Imprimerie spéciale de l'Œuvre, 15, rue de l'Abbé-Grégoire

Comment l'ŒUVRE annonçait L'INVASION ALLEMANDE

Chaque brochure : 0 fr. 25

26 octobre 1911. — **Comment les Allemands ruinent le commerce français.**

21 sept. 1911. — **Les Allemands chez nous.**

12 oct. 1911. — **La lâcheté suprême : céderons-nous le Congo ?**

24 déc. 1911. — **L'Allemagne au Palais-Bourbon.**

11 juillet 1912. — **On aura beau nous poursuivre, nous condamner : nous ne cesserons pas de dénoncer l'invasion allemande.**

13 août 1912. — **Sous la botte prussienne.**

22 août 1912. — **En France les Prussiens s'engraissent, pendant que les Bretons meurent de faim.**

29 août 1912. — **Guillaume tient sa poudre sèche.**

3 sept. 1912. — **Sais-tu, petit soldat, d'où vient la couleur de ton pantalon rouge ? D'Allemagne ! Et le bleu de ta capote est bien du bleu de Prusse !**

17 oct. 1912. — **« Made in Germany » — Comment les Allemands pourront empoisonner Paris.**

24 oct. 1912. — **Comment les Prussiens préparent l'invasion dans l'Est.**

7 nov. 1912. — **Si la guerre éclate, sommes-nous prêts ?**

19 déc. 1912. — **Presque tous les jouets sont allemands.**

27 mars 1913. — **Les Allemands chez nous. La guerre en octobre ?**

10 avril 1913. — **Le procès de la camelote allemande.**

5 juin 1913. — **Les Prussiens masqués.**

22 mai 1913. — **La France n'est-elle plus qu'une colonie allemande ?**

3 avril 1913. — **La France aux métèques.**

31 juillet 1913. — **La prochaine invasion**, texte des Instructions secrètes données par l'Etat-major aux officiers allemands commandant les troupes qui doivent occuper le territoire français.

7 août 1913. — **Comment l'armée allemande prépare ses cantonnements en France.**

1^{er} janvier 1914. — **Une autre forme de l'invasion : la pornographie allemande.**

15 janvier 1914. — **Encore les Allemands chez nous !**

22 janvier 1914. — **Les Allemands chez nous : comment ils vident nos poches : A la Banque de Paris et des Pays-Bas, à la Société générale, etc.**

5 février 1914. — **Pourquoi ne pas faire payer aux étrangers établis en France la taxe que les Français paient à l'étranger ?**

12 février 1914. — **Taxons les Aubains. — Man Spricht Deutsch.**

28 mai 1914. — **L'affaire des poudres.**

4 juin 1914. — **L'affaire des poudres (suite).**

18 juin 1914. — **La France prussienne.**

2 juillet 1914. — **La France prussienne. — Les Allemands chez nous. — Jouets d'Allemagne.**

18 juillet 1914. — **Les Allemands chez nous. — La « trouée ».**

29 juillet 1914. — **L'Odyssée d'un inventeur. — Qu'il s'agisse d'un canon, d'un affût, d'une poudre ou d'une balle, c'est toujours la même histoire.**

La collection de 30 brochures :

Envoi franco pour 6 fr.